

CONTRAT D'ADHÉSION - ARTISTE

Modèle-Québec

2300 Père-Lelièvre, C.P. 56061
Québec QC
G1P 4P7

(418) 845-1238

administration@modele-quebec.com

Yannick Gosselin, administrateur

Artiste

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Définitions

Artiste : une personne réalisant des œuvres dans le domaine des arts visuels, notamment photographe, peintre, dessinateur, sculpteur, etc.

CV de l'Artiste: c'est la fiche d'information complétée par l'Artiste au moment de son inscription. Une partie des informations de la fiche sera visible par les visiteurs, alors que les membres pourront en voir tous les éléments. Les informations tels que, le téléphone, le courriel, le nom de famille ne seront présentées que dans la section « membre ». Aussi l'Artiste pourra sélectionner les photos qui pourront être visibles ou non par les visiteurs du site sur son CV.

Modèle : une personne qui sert de modèle pour une œuvre visuelle d'un Artiste.

Maquilleuse, coiffeuse, styliste, ... : une personne qui rend des services à un Artiste et/ou un Modèle dans le cadre de réalisation d'un projet d'art visuel.

Membre : une personne qui est dûment inscrite auprès de Modèle-Québec à titre d'Artiste, Modèle, Maquilleuse, etc.

Œuvre visuelle : photographie, peinture, dessin, sculpture ayant pour sujet un Modèle de Modèle-Québec

Mission de Modèle-Québec

Modèle-Québec est un regroupement de fervents de l'art visuel, soit les Artistes mais également les Modèles ainsi que Maquilleuses, coiffeuses, stylistes.

Modèle-Québec est une association qui offre à ses membres une «banque» de contacts favorisant le développement de l'art visuel, que ce soit à des fins personnelles ou commerciales. Ainsi, par exemple, les Artistes ont accès à une liste de Modèles et vice versa.

Modèle-Québec, par le biais de sa section «Entrée des visiteurs» sur le site internet, constitue une vitrine permettant à chacun des membres de présenter un échantillon des œuvres visuelles qu'il a réalisé et/ou qui le représente.

Conditions d'admission – L'Artiste doit :

- Compléter le formulaire d'inscription de Modèle-Québec
- Joindre une photo de lui-même/elle-même (ces informations ne seront visibles que par les membres seulement)
- Faire parvenir une copie de son permis de conduire par la poste ou par courriel (ceci sert à vérifier l'identité des membres).
- Avoir acquitté les frais annuels, selon le forfait choisi.

Toutes les conditions doivent être dûment remplies afin de donner suite à l'adhésion. Sujet au délai requis, le curriculum vitae de l'Artiste sera affiché sur le site Internet de Modèle-Québec et pourra donc être consulté par les autres membres de Modèle-Québec. L'Artiste recevra également un accès à la section «Entrée des membres» où se retrouvent, entre autres, les fiches et portfolios de tous les membres.

Frais d'inscription selon le forfait choisi :

L'Artiste doit effectuer le choix d'un forfait. L'Artiste n'est cependant pas lié éternellement au forfait choisi à l'adhésion. Lors du renouvellement annuel, l'Artiste peut sélectionner un autre forfait. Cependant, un changement de forfait entre deux dates de renouvellement peut occasionner des frais qui seront chargés à l'Artiste.

Description des forfaits

Bronze: 79,95\$/ année

- Accès aux fiches et portfolios de tous les membres ;
- L'utilisation illimitée d'un système de communication avec les autres membres ;
- Un espace de 250 Ko sur le site internet de Modèle-Québec permettant, sur la base de 50 Ko par photo, un maximum de 5 photos (incluant un portrait de l'Artiste) pour le portfolio de l'Artiste.

Argent: 129,95\$/ année

- Accès aux fiches et portfolios de tous les membres ;
- L'utilisation illimitée d'un système de communication avec les autres membres ;
- Un espace de 2000 Ko sur le site internet de Modèle-Québec permettant, sur la base de 50 Ko par photo, un maximum de 40 photos (incluant un portrait de l'Artiste) pour le portfolio de l'Artiste.
- Un accès illimité au Forum de Modèle-Québec

Or: 169,95\$/ année

- Accès aux fiches et portfolios de tous les membres ;
- L'utilisation illimitée d'un système de communication avec les autres membres ;
- Un espace de 5000 Ko sur le site internet de Modèle-Québec permettant, sur la base de 50 Ko par photo, un maximum de 80 photos (incluant un portrait de l'Artiste) pour le portfolio de l'Artiste.
- Un accès illimité au Forum de Modèle-Québec
- La possibilité d'afficher sa bannière de site Internet sur le site de Modèle-Québec sans frais supplémentaire (Valeur de 20.00\$)

Platine: 199,95\$/ année

- Accès aux fiches et portfolios de tous les membres ;
- L'utilisation illimitée d'un système de communication avec les autres membres ;
- Un espace de 9000 Ko sur le site internet de Modèle-Québec permettant, sur la base de 50 Ko par photo, un maximum de 150 photos (incluant un portrait de l'Artiste) pour le portfolio de l'artiste.
- Un accès illimité au Forum de Modèle-Québec
- La possibilité d'afficher sa bannière de site internet sur le site de Modèle-Québec sans frais supplémentaire (Valeur de 20.00\$)

En plus, pour tous les forfaits :

- Recevoir des invitations à des rencontres entre les membres de 2 à 4 fois par année;
- Aucun Pop-Up dans la section membre;
- Inscription gratuite à la liste d'envoi (mailing list) pour tout savoir sur Modèle-Québec;
- Accès à la photo du jour; (Envoyée par les membres)
- Accès à des spécimens de contrats entre membres (Artistes avec des Modèles, ...)

Le paiement des frais peut être effectué comme suit :

- par chèque ou mandat poste à l'ordre de Modèle-Québec et expédié à l'adresse suivante:

Modèle-Québec
2300 Père-Lelièvre, C.P. 56061
Québec Qc
G1P 4P7

- par le système de paiement PayPal sur internet. Procéder à un transfert électronique de fonds à comptabilite@modele-quebec.com

Certification Modèle-Québec des Modèles

Sur certains portfolios on retrouvera un logo "*Certifié Modèle-Québec*". Ceci indique que le Modèle :

- est considéré fiable par l'administration de Modèle-Québec sur la base des commentaires reçus de la part des Artistes.
- s'est présenté à chaque année à une rencontre (ou plus) des membres de Modèle-Québec.
- a fait plus d'une séance de pose avec un ou plus d'un Artiste de Modèle-Québec.
- est une personne qui s'est montrée fiable, ponctuelle, disponible et respectueuse de ses engagements (assiduité aux séances).

Un Modèle peut se voir retirer la certification s'il ne respecte plus ses engagements.

Certification Modèle-Québec des Artistes

Pour obtenir une certification Modèle-Québec, l'Artiste doit avoir rempli les conditions suivantes:

- respecter les règles établies par Modèle-Québec (règles d'éthique et autres). Les règles sont définies plus loin dans le présent document.
- s'être présenté à chaque année à une rencontre (ou plus) des membres de Modèle-Québec.
- avoir offert des contrats à des Modèles de Modèle-Québec.

Un Artiste peut se voir retirer la certification s'il ne respecte plus ses engagements et/ou ne respecte plus les règles de Modèle-Québec.

Contact avec les modèles

Dans la section «Entrée des membres» du site de Modèle-Québec, dans chacun des portfolios des Modèles, l'Artiste a accès au courriel et/ou le téléphone du modèle. Chaque membre peut communiquer avec les Modèles qu'il désire pour proposer une séance.

Chaque Artiste est responsable de contacter lui-même les Modèles. Les contacts entre Modèles ne regardent pas l'administration de Modèle-Québec, sauf dans les cas de non-respect des règles de Modèle-Québec définies plus loin.

Modèle-Québec n'est pas responsable des Modèles qui ne répondent pas aux Artistes ou qui répondent en retard. Dans le cas d'un Modèle qui n'a pas répondu dans une limite de deux semaines, l'Artiste est invité à en informer l'administration. Après 3 plaintes de différents membres, le Modèle pourra se voir retirer sa certification auprès de Modèle-Québec.

Le Modèle n'a aucune obligation d'accepter la proposition de séance de l'Artiste. Si un Modèle refuse la proposition, celui-ci doit simplement en avvertir l'Artiste dans un délai raisonnable. Le délai raisonnable convenu est de 2 semaines ; si dépassé, l'Artiste est invité à aviser l'administration de Modèle-Québec.

LES RÈGLEMENTS DE MODÈLE-QUÉBEC :

Pour le bon fonctionnement du regroupement, Modèle-Québec a établi des règles selon le bon jugement et l'expérience au fil des années.

Ces règles doivent être respectées en tout temps par tous les membres au risque d'expulsion immédiate et ce, sans autre avis.

1) Respect du Modèle :

L'Artiste ne peut exiger du Modèle un style de photos en dehors des limites fixées et qui ont été convenues. L'Artiste doit, préalablement à la rencontre, avoir expliqué le style de photos qu'il désire faire et, lors de la rencontre, expliquer au Modèle la/les pose(s) que l'Artiste désire selon l'entente initiale. Diriger un Modèle ne devrait jamais impliquer la nécessité d'une intervention physique de l'Artiste sur le Modèle. Par exemple, s'il s'agit d'ajuster la tenue vestimentaire, l'Artiste doit demander au Modèle de procéder à l'ajustement.

2) Contrat pour chacune des séances avec un Modèle:

AVANT chaque séance, l'Artiste doit expliquer la séance au Modèle et mettre tout par écrit : le style de photo, le lieu, l'heure de début et la durée de la séance, la rétribution (monétaire et/ou échange photo). En ce qui concerne les échanges photos, le nombre ainsi que le format de photos que le Modèle recevra doit être précisé. Les 2 membres, Artiste et Modèle, devront signer le contrat.

Modèle-Québec offre un exemple de contrat entre Artiste et Modèle dans la section «Entrée des membres». Le format proposé n'est pas obligatoire mais encouragé.

Des membres, Artistes et Modèles, qui ne complèteront pas de contrat avant la séance encourent une expulsion de Modèle-Québec.

Dans le cas de photographies, le Modèle devra avoir droit à la même utilisation des œuvres visuelles que l'Artiste.

3) Rencontres annuelles Modèle-Québec

Modèle-Québec tient de 2 à 4 rencontres annuelles pour les membres. Ces rencontres sont réservées aux membres. Ces rencontres ont pour but que chaque membre puisse se faire connaître des autres membres et aussi, entre autres, de favoriser l'échange de techniques entre Artistes, d'établir des projets de séances (photos,...) avec des Modèles, etc. Les rencontres ont lieu dans des endroits publics, comme des restaurants, pubs, etc. Les rencontres peuvent avoir lieu à Québec, Trois-Rivières, Montréal ou toute autre ville (selon le nombre de membres dans ces villes). Ces rencontres ne sont pas obligatoires, mais elles sont nécessaires à l'obtention de la certification Modèle-Québec.

4) Publication de photos des modèles de Modèle-Québec sur un site Internet

L'Artiste ayant un site Internet personnel a toute liberté d'y mettre des œuvres visuelles d'un ou plusieurs Modèles de Modèle-Québec dans la mesure où chaque Modèle y a consenti tel que stipulé sur le contrat de la séance.

L'Artiste voulant faire du référencement de Modèles de Modèle-Québec auprès d'agences de mannequins, de revues de mode et/ou magazines ne sera pas accepté et encours l'expulsion. Il en est de même si l'Artiste a un site Internet personnel ou commercial ; il ne pourra par exemple publier des œuvres visuelles des Modèles sur le site, si le site fait état de proche ou de loin, à du référencement de modèles.

Aucun élément accompagnant les œuvres visuelles ne doit laisser croire à toute personne visionnant les oeuvres visuelles que les Modèles sont à l'emploi exclusif ou non de l'Artiste. Il est même souhaitable, mais non obligatoire, que le site Internet identifie l'organisation fournissant les Modèles, à savoir « Modèle-Québec ».

L'Artiste laissant croire à toute personne visionnant les œuvres visuelles que les Modèles peuvent être engagés par leur intermédiaire encours l'expulsion de Modèle-Québec, ainsi que l'analyse du préjudice potentiel de la situation.

5) Rémunération au Modèle –Clause du salaire minimum

Pour chacune des séances avec un Modèle, l'Artiste doit le rétribuer, sous forme monétaire et/ou avec un échange photos. Dans les deux cas la clause du «salaire minimum» doit être respectée.

Vous pouvez avoir accès à cette clause via la section visiteur, ou en cliquant ici, ou encore dans la section membre du site.

6) Usage commercial:

Pour les usages commerciaux, l'Artiste devra accorder une rétribution supplémentaire pour le Modèle selon le mode de diffusion de ou des photos. L'usage commercial, et la rétribution supplémentaire, devront être stipulés au contrat de la séance photo.

7) Exclusions de Modèle-Québec

Dans le cas où Modèle-Québec doit exclure un Membre pour non respect de ses règles ou non-respect d'un autre Membre, il est à noter qu'il n'y a aucune possibilité de remboursement des frais d'adhésion.

SIGNATURE DE L'ARTISTE

Je, l'Artiste, affirme avoir lu et compris toutes les clauses du présent contrat. Je comprends également que le non-respect des règles peut entraîner mon expulsion de Modèle-Québec.

Je comprends aussi que les frais d'inscriptions et les frais annuels ne sont remboursables en aucune circonstance.

Signature

Date